

Une cellule de veille pour gérer les doléances



Mohamed Ameer

MRE

Le ministère délégué chargé des MRE a révélé sa nouvelle stratégie pour l'accompagnement des Marocains du monde durant cet été.

L'été est là. Ce qui veut dire que les Marocains résidant à l'étranger (MRE) commencent d'ores et déjà à regagner la mère patrie après plusieurs mois, sinon des années de labeur dans les pays d'accueil. Lors d'une conférence de presse donnée à Casablanca, le lundi 21 juin, le ministre chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, Mohamed Ameer, a procédé à la présentation du programme d'accom-

pagnement des MRE durant la période estivale de cette année, tout en dressant un bilan des actions réalisées au cours des dernières années et en présentant les grands objectifs escomptés par son département durant les années à venir. Ainsi, pour l'opération « Transit 2010 », le ministre a listé les nouvelles dispositions prises au cours de cette saison pour permettre aux Marocains de l'étranger de rentrer au pays dans de bonnes conditions. Parmi ces dispositions, il y a la mise en service du port de

Tanger-Med, qui permettra, selon Ameer, une nette amélioration de la qualité des services destinés aux MRE et de meilleures conditions de repos. Par ailleurs, il réduira considérablement, a souligné le ministre, la durée du transit à une heure et quart au maximum, au lieu de deux heures et quart auparavant. Sans oublier l'augmentation du nombre des traversées. S'agissant du système de contrôle assuré par les services de la douane, un nouveau dispositif de contrôle de l'intérieur des véhi-

cules a été mis en place au niveau de Tanger-Med. Sa particularité est de contrôler les voitures sans faire descendre leurs occupants. « Ce système a pour vertu de permettre une rapidité du contrôle sans pour autant déranger les personnes », a précisé Ameer.

Côté sécurité, faut-il encore s'inquiéter ?

La sécurité est l'une des principales préoccupations des MRE, qui se trouvent parfois exposés à des risques de vol ou d'agression au niveau des postes frontières et des aires de repos. Monsieur MRE rassure : « On a renforcé la sécurité au niveau des postes aux frontières et dans les aires de repos ».

De même, des cellules sous l'autorité directe des walis et des gouverneurs ont été créées pour intervenir d'urgence auprès des MRE au cas où des incidents d'ordre sécuritaire se produiraient.

Ces cellules travaillent en coordination avec le Bureau central de coordination au siège de l'Etat Major des Forces Armées Royales à Rabat, sous la direction de la Fon-

dation Mohammed V pour la Solidarité, a expliqué Ameer.

Accompagnement des MRE

Le programme d'accompagnement des MRE pour la présente saison estivale se décline en quatre axes. D'abord, l'aspect administratif et juridique qui a été marqué par la mise en place d'une permanence, le renforcement des services chargés d'accueil au sein du ministère délégué chargé des MRE et l'activation d'un Comité central interministériel auquel a été confiée la mission de traiter les requêtes juridiques émises par les MRE. Puis, l'aspect culturel qui, semble-t-il, constitue un élément primordial pour Ameer. Ce programme sera ponctué par l'organisation de la deuxième édition des universités d'été au profit de pas moins de 500 jeunes MRE. Une façon de faire imprégner les jeunes de leur culture d'origine en leur dispensant des cours de langue arabe et des conférences sur des thèmes se rapportant à la diversité culturelle de leur pays d'origine. En outre, Ameer a annoncé l'organisation

pour la première fois d'un Forum auquel prendront part quelque 500 jeunes Marocains venant de l'étranger ainsi que de jeunes acteurs associatifs au Maroc. Le 3ème axe porte sur le côté économique. Ameer a noté que des mécanismes d'accompagnement du Fonds de la promotion des investissements des MRE « MDM Invest » seront mis en place en vue de leur permettre d'avoir une visibilité du climat économique de leur pays. Par ailleurs, le programme de soutien de la création de 1.000 petites et moyennes entreprises sera mis en œuvre cette année au profit des MRE avec une participation de l'Agence Française de développement (AFD). Enfin, le 4ème axe concerne le volet communication, le nerf de la guerre pour le ministère chargé des MRE. Il a vu le lancement d'un nouveau portail électronique de ce département où les MRE peuvent trouver des informations sur les divers services qui leur sont offerts, ainsi que des renseignements afférents aux procédures juridiques et aux modalités de règlement d'un quelconque problème relevant du champ de compétences du ministère. ■

Said Naoumi

Une cellule de veille juridique mise en place

Nombreux sont les Marocains de l'étranger qui sont confrontés à des problèmes d'ordre juridique et ne savent quoi faire, qui consulter ou par quoi commencer pour les résoudre. C'est pour remédier à cette situation que le ministère chargé des MRE a procédé à la mise en place d'une cellule de veille juridique (VJMD). Celle-ci aura pour mission d'assurer le suivi et l'écoute des doléances des MRE. Elle devra intégrer naturellement la veille législative et réglementaire déjà en place au niveau des services

consulaires marocains à l'étranger. Une fois sur ses rails, la cellule signalera les situations dans les pays où il est question d'une insuffisance des droits ou de droits qui ne sont pas respectés. « Aujourd'hui, la mise en place d'un dispositif de veille juridique, en matière de droits des migrants, trouve sa pleine justification », a précisé le ministre. La veille juridique impliquera la contribution de plusieurs départements ministériels, les missions diplomatiques et consulaires, les instances et institutions

juridictionnelles, les ONG, les universitaires et même les spécialistes des NTIC. Ainsi, le département de Ameer pourra réagir facilement et dans de bons délais aux requêtes des MRE ayant des soucis juridiques. A noter également que deux juges délégués ont été mobilisés, en étroite coordination avec le ministère de la Justice, pour assister, conseiller et répondre aux différentes interrogations des MRE en ce qui concerne les affaires juridiques. ■